

NANOSONICS CANADA INC.
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. **Général** : Ces conditions générales de vente (les « **Conditions** ») s'appliquent à la soumission et/ou à la commande à laquelle elles sont rattachées et régissent la vente des produits et services tels que spécifiés dans la soumission ou la commande, par Nanosonics Canada, Inc., ci-après désignée « **Nanosonics** », à la partie à qui la soumission ou la facture de Nanosonics est adressée, désignée ci-après par « **Client** ». Lorsqu'il existe des conditions spécifiques à un produit ou à un service pour les produits et/ou services listés dans la soumission, elles seront ajoutées et incorporées à ces conditions. Les conditions spécifiques au produit ou au service s'appliquent uniquement aux produits ou services qui y sont spécifiés. Si des termes énoncés dans les termes spécifiques au produit ou au service entrent en conflit avec ceux énoncés dans ces Termes, alors les termes énoncés dans les termes spécifiques au produit ou au service prévalent dans la mesure d'une incohérence. Nanosonics et le Client sont parfois collectivement désignés comme les « **Parties** » et chacun individuellement comme une « **Partie** ». Les références au terme « **Jour ouvrable** » dans ces Conditions (et tout terme spécifique au produit ou au service) désignent un jour qui n'est pas un samedi, un dimanche, un jour férié ou un jour férié bancaire dans la province de l'Ontario. Toutes les ventes de Nanosonics au client sont assujetties aux Conditions d'utilisation. Dans le cas où un bon de commande ou une autre communication entre Nanosonics et le client contient des termes et conditions en plus ou incompatibles avec ces termes, ces termes sont par la présente exclus et ces conditions s'appliqueront, sauf si l'acceptation des autres termes et conditions est faite par écrit par des représentants autorisés de Nanosonics et du client. Les parties ont exigé que ces termes et tous les documents qui y sont liés soient rédigés en anglais. *Les parties ont demandé que ces Termes ainsi que tous les documents qui s'y rattachent soient rédigés en anglais.*
2. **Citations; Acceptation des commandes** : Les citations écrites liées à la vente de produits ou services couverts par ces Conditions expirent automatiquement 30 jours après la date d'émission sauf indication contraire dans la soumission. Toutes les citations et commandes sont soumises aux présentes Conditions et à l'accusé de réception écrite de Nanosonics. Les commandes ne deviennent efficaces que lorsqu'elles sont acceptées par accusé de réception écrit de Nanosonics, et ces ordres seront soumis à ces Termes.
3. **Prix et frais** : Sauf convenance contraire entre les parties, les prix et frais sont en dollars canadiens et n'incluent aucune taxe sur les biens, les ventes, l'utilisation, le privilège ou l'exportation, les droits de douane ou toute autre taxe, frais ou charge de quelque nature que ce soit imposé par une autorité gouvernementale sur ou mesuré par toute transaction entre les parties, et ces taxes sont additionnelles au prix et récupérables par Nanosonics auprès du client, sauf si le client fournit une preuve de son statut d'exonération fiscale à Nanosonics avant de passer sa commande.
4. **Paiement** : Le client paiera à Nanosonics, par chèque, paiement bancaire ACH, virement bancaire ou carte de crédit en devise canadienne, le montant net de la facture émise par Nanosonics dans les trente (30) jours suivant la date de la facture. Les paiements par carte de crédit entraîneront des frais de traitement supplémentaires de 3,0% basés sur le total de la facture. Un frais de retard pouvant aller jusqu'à un et demi pour cent (1,5%), ou le taux le plus élevé permis par la loi, du montant de la facture peut être facturé pour chaque mois, ou toute partie de celui-ci, où le paiement n'est pas effectué dans les trente (30) jours suivant la date de la facture. Le paiement sera considéré comme effectué à la date de réception par Nanosonics. Si le client conteste de bonne foi des frais facturés, le client peut retenir le montant contesté, mais seulement si à la date d'échéance du paiement, le montant non contesté est payé en totalité et que l'avis écrit du litige est donné à Nanosonics, précisant les détails du montant contesté, les raisons du litige et la base du calcul du montant contesté. Nanosonics enquêtera sur tous les litiges. Si le montant est jugé payable (en tout ou en partie), le client doit payer le montant dans les sept (7) jours suivant la réception de l'avis et la base de la décision. Les frais facturés qui ne sont pas contestés de bonne foi dans les quinze (15) jours suivant la date de la facture seront considérés comme corrects.
5. **Force majeure** : Nanosonics ne sera pas responsable de tout retard ou défaut dans l'exécution de tout service ou de toute commande acceptée, dans la livraison ou l'expédition de tout produit, ni des dommages ou pertes subis par le client ou tout tiers qui seraient causés par, ou de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de perturbations du travail, embargos, émeutes, tempêtes, incendies, explosions, pandémies, actes de Dieu ou ennemis publics, incapacité à obtenir la main-d'œuvre ou les matières premières nécessaires, accidents ou défaillances mécaniques de machines ou équipements, retards ou interruptions de transport ou toute autre cause échappant à la volonté de Nanosonics. En cas de retard, toute date d'expédition applicable sera reportée pour compenser ce retard. Si la performance de Nanosonics devient définitivement impossible ou impraticable, l'une ou l'autre partie peut annuler la ou les commandes concernées sur avis écrit à l'autre partie, et, lors de cette annulation, Nanosonics n'aura aucune responsabilité et le client ne sera responsable que de la portion prorata ou allouée de cette commande complétée et des services reçus par le client, y compris, sans s'y limiter, tout l'inventaire et les fournitures qui ne peuvent pas être retournés pour un crédit complet ou autrement utilisables par Nanosonics.
6. **Limitation de responsabilité** : Sauf pour et dans la mesure de toute responsabilité de Nanosonics découlant directement de la négligence grave ou de la faute volontaire de Nanosonics, dans la mesure maximale permise par la loi, la responsabilité totale de Nanosonics concernant toute réclamation, allégation, cause de, action, poursuite, demande, procédure, jugement, dette, amende, pénalité, dommage, perte, coût (y compris les frais juridiques), dépense, taxe ou responsabilité de toute sorte, qu'elle découle d'un contrat (y compris une indemnité), d'une négligence ou de tout autre délit, en vertu de la loi ou autrement (« **Réclamation** ») du Client ou d'un tiers découlant de tout produit ou service vendu par Nanosonics au Client (y compris, sans s'y limiter, la vente ou l'utilisation de ce produit) sera limitée uniquement au prix d'achat du produit ou service ayant donné lieu à la réclamation. Rien dans ces Conditions n'exclut ou ne limite la responsabilité d'une Partie à l'autre : (a) pour fraude; (b) pour décès ou blessure corporelle causée par sa négligence : ou (c) dans la mesure où celle-ci ne peut être exclue ou limitée en droit.
7. **Réduction de la responsabilité** : La responsabilité de Nanosonics à l'égard de toute réclamation sera réduite selon l'étendue, le cas échéant, à laquelle le client a contribué à la réclamation ou en conséquence la perte ou les dommages qui en découlent.
8. **Exclusion des dommages-intérêts** : DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, NANOSONICS NE SERA PAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT OU UN TIERS DE TOUT DOMMAGE CONSÉQUENT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL OU INDIRECT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES RÉSULTANT D'UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, UNE PERTE DE PROFITS OU D'AUTRES PERTES DU CLIENT OU DE TOUT TIERS DÉCOULANT OU D'UNE QUELCONQUE MANIÈRE LIÉE À CES TERMES, OU LA VENTE OU L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU SERVICE FOURNI EN VERTU DE CES TERMES, QU'ILS SOIENT PRÉVISIBLES OU NON.
9. **Informations confidentielles** : Chacune des parties peut divulguer ou avoir accès à certaines informations techniques, secrètes commerciales, confidentielles, propriétaires ou similaires qui peuvent figurer dans des plans, dessins, spécifications spécifiques, photographies, dossiers financiers et autres documents (collectivement, « **Informations confidentielles** ») divulgué ou fourni par une partie (le « **Partie divulgatrice** ») à l'autre Partie (« le « **Parti récepteur** ») ou ses dirigeants, administrateurs, employés ou agents (collectivement, « **Représentants** ») et ces informations confidentielles, ainsi que toutes leurs copies, y compris, sans s'y limiter, tout matériel de toute nature contenant ou incorporant une information confidentielle, sont la propriété exclusive et exclusive de la partie divulgatrice. La divulgation d'informations confidentielles par la Partie divulgatrice à la Partie réceptrice ou à ses représentants ne sera pas interprétée comme accordant à la Partie Réceptrice ou à ses Représentants, expressément ou implicitement, aucun droit, titre ou intérêt quelconque dans une Information Confidentielle. À la demande de la Partie Divulgateur, la Partie Réceptrice remettra rapidement à la Partie Divulgateur toutes les informations confidentielles en possession ou contrôle de la Partie Réceptrice (y compris, sans limitation, les informations confidentielles en possession ou sous le contrôle de n'importe quel représentant de la Partie réceptrice), qu'elles soient écrites, lisibles électroniquement ou autrement, y compris, sans s'y limiter, toutes les copies ou extraits de celles-ci ou basées dessus. Toutes les informations confidentielles seront gardées confidentielles par la partie réceptrice et ne seront divulguées à aucune personne ou entité sans le consentement écrit préalable de la partie divulgateur, sauf que la partie réceptrice peut divulguer les informations confidentielles ou des parties de celles-ci à ceux de ses représentants qui ont raisonnablement besoin de connaître ces informations pour faire effet aux présentes conditions; à condition toutefois que la partie réceptrice soit responsable de toute violation de cette convention par elle-même ou par l'un de ses représentants et indemnise et tiendra

sans responsabilité la partie divulgateur ainsi que ses dirigeants, administrateurs, employés et agents pour tout coût, dépense ou perte encourue ou subie par l'un d'eux à la suite de cette violation. La partie réceptrice (a) reconnaît qu'un non-respect de cette clause 9 causeront à la Partie Divulgateur un préjudice irréparable et qu'un recours juridique pour un tel manquement constituerait un recours inadéquat pour la Partie Divulgateur et (b) consent à ce que la Partie Divulgateur obtienne d'un tribunal ayant compétence, exécution spécifique, une injonction, une ordonnance restrictive ou toute autre mesure équitable afin de faire appliquer cette disposition. Le droit de la Partie divulgateur de demander et d'obtenir une telle réparation s'ajoute à tout autre recours auquel elle a droit en vertu de la loi applicable (y compris, sans précaution, des dommages-intérêts monétaires). Les informations confidentielles ne doivent pas inclure les informations que la Partie réceptrice prouve : (i) était, au moment de la divulgation, généralement accessibles au public, sauf à la suite d'une violation par la Partie réceptrice de l'une de ses obligations en vertu des présentes Conditions; (ii) était, au moment de la divulgation, disponible pour une partie provenant d'une source autre que l'autre partie, à condition que cette source ne soit pas connue par la partie réceptrice après son enquête raisonnable comme étant liée par un accord de confidentialité avec, ou une obligation de secret envers la partie divulgateur; (iii) a été développée indépendamment par une partie aux présents termes, sans connaissance ni utilisation des renseignements confidentiels de l'autre partie; ou (iv) a été divulguée par une partie à toute personne ou entité qui n'en est pas partie, sans obligations similaires de confidentialité. Les parties conviennent en outre que les informations confidentielles n'incluent aucune information de santé protégée (« *PHI* ») ou d'autres informations identifiables par le patient fournies ou reçues en lien avec la fourniture de produits ou services.

10. **Vie privée :** Cette clause s'applique dans la mesure où les produits ou services de Nanosonics recueillent des informations personnelles auprès des employés, agents ou contractuels du client ou du client. Le client reconnaît qu'il est seul responsable de s'assurer que lui-même et ses employés, agents et contractuels (y compris tout utilisateur ou opérateur des produits et services de Nanosonics) respectent en tout temps leurs obligations en vertu de la législation sur la vie privée. Le client garantit qu'il a et sera conforme à la législation sur la vie privée et qu'il a obtenu tous les consentements ou fourni tous les avis nécessaires pour permettre à Nanosonics de recueillir des renseignements personnels auprès des employés, agents ou contractuels du client qui utilisent ou exploitent les produits ou services de Nanosonics afin que Nanosonics puisse collecter, stocker, utiliser et divulguer ces informations personnelles telles que prévues par les présentes conditions ainsi que les manuels de produits pertinents, les instructions d'utilisation et d'autres informations sur les produits. Le client doit s'assurer qu'il et ses employés, agents ou contractuels qui sont utilisateurs ou exploitants des produits ou services de Nanosonics n'entrent ni ne stockent d'informations personnelles, ni toute autre information susceptible d'identifier une personne (par exemple, un patient), autrement que conformément aux présentes Conditions d'utilisation et aux instructions d'utilisation de ce produit ou service. Chaque Partie représente et garantit qu'elle prendra des mesures raisonnables pour protéger toute information personnelle qu'elle recueille en lien avec l'utilisation des produits et services de Nanosonics contre l'utilisation abusive ou la perte ainsi que l'accès non autorisé, la copie, la modification et la divulgation. Aux fins de cette clause : (a) **Les renseignements personnels** ont la signification énoncée dans la législation applicable sur la vie privée; et (b) **La législation sur la vie privée** désigne la Loi australienne sur la protection de la vie privée de 1988 (Cth) telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, ou des lois similaires, que ce soit en Australie ou dans toute autre juridiction, relatives à la collecte, au traitement et au traitement des renseignements personnels applicables aux renseignements personnels recueillis par l'utilisation des produits ou services de Nanosonics.
11. **Modifications techniques des produits :** Les nanosonics ont le droit d'apporter des modifications à la conception ou aux spécifications des produits à tout moment, à condition que ces modifications n'affectent pas négativement la performance des produits.
12. **Interdiction de revente :** Le client ne doit pas : (a) modifier ou modifier les produits de quelque manière que ce soit; (b) ajouter ou attacher des composants non autorisés des produits ou retirer des composants des produits pour les revendre, la réparer ou les réutiliser; (c) revendre tout produit (y compris des parties de produits) ou des services.
13. **Défaut :** Si le client : (a) ne paie pas tout ou partie d'une facture contestée à l'échéance; (b) ne respecte pas ou ne remplit aucune de ses autres obligations en vertu des présentes modalités; ou (c) devient insolvable, est déclaré failli, dépose volontairement ou permet le dépôt d'une requête en faillite, effectue une cession au profit des créanciers, demande une réparation similaire en vertu de lois sur la faillite ou lois connexes, ou un séquestre est nommé pour ses actifs, alors Nanosonics peut déclarer un événement de défaut. Après un cas de défaut, toutes les sommes dues ou à devenir dues par le client à Nanosonics peuvent, à la seule décision de Nanosonics, devenir immédiatement exigibles et payables et, simultanément, ou alternativement, Nanosonics peut, à son seul choix, mettre fin à toute commande existante entre les parties et exercer tout autre recours disponible pour Nanosonics en vertu de la loi applicable, y compris, sans limitation, la reprise de possession des produits de Nanosonics conformément à la loi. Si Nanosonics reprend ce ou ces produits, il est convenu que ces Conditions ne seront plus en vigueur, mais que le Client restera responsable de tout paiement en retard, y compris les intérêts si applicable, ainsi que de toute perte ou dommage qui aurait pu subir l'équipement en possession du Client. Le risque de perte est de rester avec le Client jusqu'à ce que le(s) produit(s) soient restitués à Nanosonics.
14. **Loi en règle; Langue; Compétence; Lieu :** La citation, la facture, les présentes modalités et l'accusé de réception de l'ordonnance de Nanosonics sont régis par et doivent être interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables, sans référence aux principes de conflit de lois pouvant exiger l'application des lois d'une autre juridiction. Chacune des parties consent par la présente irrévocablement et inconditionnellement (a) à se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario pour toute action ou procédure découlant de ou liée à la vente des produits de Nanosonics au client; (b) renonce à toute objection à la fixation de la compétence ou procédure de cette action ou procédure devant ces tribunaux; et (c) renonce et accepte de ne plaider ni de ne pas prétendre devant un tribunal tel qu'une action ou procédure intentée devant un tribunal a été intentée dans un forum inopportun. Le cas échéant, la Convention des Nations Unies relative aux contrats contractuels pour la vente internationale de marchandises est entièrement exclue.
15. **Conformité aux lois et règlements.** Chaque Partie (la « **Partie indemnissante** ») se conformera à toutes les lois, règlements et ordonnances fédéraux, provinciaux et locaux applicables à ses activités et à ses activités, et la Partie indemnissante indemnifiera l'autre Partie, ses dirigeants, administrateurs, employés et agents (collectivement, les « **Parties indemnisées** ») contre toute réclamation, dommages, pénalités, cotisations et responsabilités imposées à la Partie indemnisée concernant ou résultant du non-respect par la Partie indemnissante de ces lois, règlements et ordonnances applicables. Le client reconnaît que les produits sont ou peuvent être soumis à la réglementation de Santé Canada ou d'autres organismes fédéraux ou provinciaux de réglementation. Le client ne doit pas utiliser ni permettre que les produits soient utilisés d'une manière qui ne respecte aucune instruction ou consigne fournie par Nanosonics et les règlements applicables de Santé Canada ou autres, ni utiliser les produits à des fins non médicales, de divertissement ou de divertissement. Le client accepte de ne pas modifier, adapter, modifier, traduire ou créer des œuvres dérivées à partir de produits ou services achetés en vertu des présentes conditions, ni dériver, tenter de dériver ou diriger d'autres personnes pour obtenir les propriétés techniques de tout produit ou service acheté en vertu des présentes Conditions par rétro-ingénierie, démontage, décompilation ou tout autre moyen. Le client ne doit pas revendre les produits ni leurs parties. De plus, chaque partie représente, justifie et accepte que cette partie n'a pas été et ne sera pas suspendue, exclue de la participation à tout programme fédéral ou provincial de soins de santé (y compris, sans s'y limiter, Medicare), condamnée pour toute infraction criminelle liée à la prestation de services ou fournitures médicales ou de soins de santé, ou liée à la négligence ou abus de patients, ni suspendue, exclue ou sanctionnée dans le cadre de tout autre programme fédéral.
16. **Entente complète; Modification; Séparabilité; Renonciation :** Le devis, la facture, les présentes Conditions et l'accusé de réception de commande de Nanosonics constituent l'intégralité de l'entente entre les Parties concernant la vente des produits de Nanosonics au Client, supplantant toutes les déclarations, accords ou ententes antérieurs, écrits ou oraux, entre les Parties concernant cette vente. Ces Conditions ne peuvent être modifiées oralement ou par aucune conduite de la part des Parties, mais ne peuvent être modifiées que par un accord écrit signé par les Parties. Si une clause ou une condition de ces Termes, en tout ou en partie, est jugée illégale, inexecutable ou invalide, la validité et la validité des conditions restantes resteront pleinement en vigueur. En l'absence d'une clause ou condition, ou d'une partie, qui est illégale, inapplicable ou invalide, une clause ou condition reflétant l'intention originale de ces conditions, dans la mesure permise par la loi, sera considérée comme un substitut à cette clause ou condition. Le fait que Nanosonics n'applique aucune disposition de la présente clause ne sera pas interprété comme une renonciation à cette disposition ou au droit de Nanosonics de faire respecter cette disposition; ou (b) s'opposer à des dispositions contenues dans tout ordre d'achat ou autre communication du Client ne sera pas interprétée comme une renonciation aux présentes Conditions ni une acceptation de telles dispositions du Client.
17. **Successes et Cédants; Cession :** Ces Conditions seront contraignantes pour les Parties ainsi que leurs successeurs et cessionnaires respectifs; toutefois, à condition que

le Client ne cède aucun de ses droits ou devoirs en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable de Nanosonics, consentement qui ne peut être refusé de manière déraisonnable.

18. **Avis :** Tout avis requis ou permis en vertu des présentes Conditions ou de tout ordre doit être écrit, doit se référer spécifiquement aux présentes Conditions ou ordre, et doit être adressé à la Partie concernée à l'adresse spécifiée dans l'ordre ou à toute autre adresse qui peut être spécifiée par écrit par cette Partie conformément à cette clause, et sera considéré comme ayant été donné à toutes fins (a) à la réception, s'il est remis en main propre ou envoyé par un service international de messagerie réputé, (b) cinq (5) jours ouvrables après l'envoi postal par courrier postal certifié ou recommandé de première classe, frais de port prépayés, accusé de réception, ou (c) un (1) jour ouvrable après l'envoi par courriel, livraison confirmée. En plus de ce qui précède, des copies de tous les avis fournis à Nanosonics doivent également être envoyées par courriel à : contracts@nanosonics.us
19. **Règlement des différends :** Chaque Partie ne doit engager aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage concernant un différend entre les Parties découlant des présents Termes (« **Litige** ») à moins d'avoir respecté les dispositions de cette clause, sauf pour demander une réparation interlocutoire urgente. Une Partie affirmant qu'un Différend est survenu doit en informer rapidement l'autre Partie par écrit en fournissant les détails du Différend. Les Parties doivent faire preuve de démarches raisonnables pour résoudre tout Litige en le transmettant à leurs directeurs respectifs ou à des personnes similaires, et en s'assurant que leurs représentants fassent des efforts raisonnables pour résoudre le Différend. Chaque Partie doit assumer ses propres frais pour se conformer à cette clause.
20. **Aucune relation :** Ces Conditions ne créent aucune agence, partenariat ou coentreprise entre les parties. Ces Conditions ne confèrent aucun avantage à un tiers à moins qu'elles ne l'indiquent expressément.
21. **Conditions d'achat du produit :** Toutes les clauses en majuscules utilisées dans ces conditions d'achat de produits sont telles que définies dans les conditions, sauf indication contraire. Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à l'achat de produits de Nanosonics :
- 21.1. **Expédition, livraison et inspection :** Sauf indication contraire dans une commande acceptée, Nanosonics livrera la destination FOB du ou des produits à la destination indiquée par le client. Le client devra payer un montant pour couvrir les coûts engagés par Nanosonics en matière de manutention et de transport standard pour les commandes. Les dates d'expédition sont estimées, et Nanosonics ne sera pas responsable des retards d'expédition. Nanosonics doit déployer ses efforts commerciaux raisonnables pour livrer les produits au client avant la date indiquée dans l'ordre d'achat. Le risque lié au ou les produits doit être transféré au client conformément à l'Incoterm mentionné ci-dessus. Nanosonics doit assumer le risque de perte lors de l'expédition du ou des produits au client. Le risque doit être transféré au client lors de la réception par le client à la destination de livraison indiquée par le client en vertu de l'Incoterm mentionné ci-dessus. Le client inspectera rapidement tous les produits livrés par Nanosonics. Toute réclamation contre Nanosonics en vertu de la clause de garantie 21.3 ci-dessous ou autrement, pour des pénuries ou des dommages ou des défauts dans le(s) produit(s) livré(s) observables lors d'une inspection visuelle raisonnable seront considérés comme renoncés, sauf si la réclamation est faite à Nanosonics dans les trente (30) jours suivant cette livraison. Le titre de propriété du ou des produits passera de Nanosonics au client dès le paiement intégral de la facture de Nanosonics tel que prévu dans la clause 4 (Paiement) ci-dessus.
- 21.2. **Annulation et retour :** Toute commande de produit ne peut être annulée par le client qu'avec le consentement écrit préalable de Nanosonics et, après remboursement à Nanosonics pour tous les coûts, dépenses et pertes raisonnables encourus par Nanosonics à la suite de cette annulation, ce montant de remboursement sera déterminé par Nanosonics à sa seule discrétion. Sauf pour les raisons énoncées à la clause 21.1 ci-dessus, le client ne peut retourner une commande qu'avec le consentement écrit préalable de Nanosonics. Si le(s) produit(s) commandé(s) sont retournés avec le consentement de Nanosonics, le client assume le risque de perte jusqu'à ce que ce ou ces produits soient retournés en possession de Nanosonics. Le client est également responsable des coûts de ce retour à Nanosonics.
- 21.3. **Garantie limitée de Nanosonics pour l'équipement de capital :** aux fins de cette clause 21.3, « **Équipement d'équipement** » désigne uniquement l'appareil Trophon2 et n'inclut aucun consommable, accessoire, pièce ou autre élément de soutien. Sauf indication contraire, Nanosonics garantit au client que l'équipement capital vendu par Nanosonics au client sera exempt de défauts de fabrication et de matériaux en usage normal pendant une période d'un (1) an suivant la date d'achat. Si l'équipement d'équipement d'équipement est jugé défectueux dans l'année suivant la date d'achat, lors du retour de l'équipement d'équipement défectueux par le client à Nanosonics, Nanosonics réparera ou remplacera, à son seul choix, l'équipement d'équipement d'équipement défectueux. Tout équipement d'équipement d'équipement défectueux qui est réparé ou remplacé n'est garanti que pour le reste de la période initiale de garantie. Néanmoins ce qui précède, Nanosonics ne garantit pas, et cette garantie limitée sera nulle et non avenue, si le produit ne fonctionne pas ou est défectueux en raison d'un accident, d'un casse, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'un incendie, d'une altération ou d'un dommage liquide, d'un éclair, d'un acte de Dieu ou d'un ennemi public, de vandalisme, de falsification ou en raison d'une installation, d'une opération, d'une réparation, d'une réparation, d'un entretien, d'un essai ou d'un service non autorisé inapproprié. CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE ET EXCLUSIVE GARANTIE APPLICABLE À L'ÉQUIPEMENT DE CAPITAL ET EST OFFERTE EN REMPLACEMENT DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DES GARANTIES DE MARCHANDABILITÉ OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS À TOUT PRODUIT OU SERVICE FOURNI PAR NANOSONICS QUI N'EST PAS DE L'ÉQUIPEMENT DE CAPITAL, TEL QUE DÉFINI CI-DESSUS.
22. **Conditions du programme de service :**
Tous les termes en majuscules utilisés tout au long de ces termes de programme de service sont tels que définis dans les termes, sauf indication contraire. Les termes supplémentaires suivants s'appliquent à l'achat des programmes de service NanoCare™ auprès de Nanosonics :
- 22.1. **Définitions**
Sauf si le contexte exige autrement :
- 22.1.1. **Date d'entrée en vigueur signifie :** (a) si le programme de service est acheté avant l'expiration de la garantie sur l'appareil trophon, soit le lendemain de l'expiration de la garantie; ou (b) si le programme de service est acheté après l'expiration de la garantie sur l'appareil trophon, le jour même de l'achat.
- 22.1.2. **Services** désigne les services à fournir par la nanosonique dans le cadre du programme de service tel qu'énoncé dans la citation.
- 22.1.3. **Durée du programme de service** désigne la durée du programme de service débutant à la date de début et expirant après la période spécifiée dans la soumission.
- 22.2. **Programme de service spécifique à un dispositif trophon spécifique :** Chacun des programmes de service NanoCare™ Basic, NanoCare™ Pro, NanoCare™ Select et NanoCare™ PM s'applique à un dispositif trophon spécifique et ne peut pas être transféré à un autre dispositif trophon. Plusieurs programmes de service devront être achetés pour couvrir plusieurs dispositifs trophon.
- 22.3. **Frais :** Le client accepte de payer les frais à Nanosonics conformément à l'option de paiement spécifiée dans le devis. En cas de non-paiement ou de retard de paiement des frais indiqués dans le devis, Nanosonics se réserve le droit, à son seul choix, de suspendre la prestation des services et/ou de mettre fin immédiatement à ce programme de services après un préavis écrit de trente (30) jours, et tous les frais ou factures en suspens deviendront immédiatement exigibles et exigibles.
- 22.4. **Lieux de service :** Lorsque les services sont fournis sur le terrain sur le site du client, l'adresse client pertinente est indiquée dans le devis ou convenue entre les parties. Les services seront livrés à la date de début ou après (telle que spécifiée dans la soumission). Si le client change son adresse d'entreprise enregistrée, modifie ses locaux ou prend des dispositions pour déplacer les produits Nanosonics vers un autre endroit, il doit aviser Nanosonics par écrit.
- 22.5. **Services sur le terrain / sur place :** Lorsque les services sont effectués sur le site ou les locaux du client, le client doit fournir au personnel de la nanosonique l'accès au site ou aux lieux, fournir au personnel de la nanosonique un espace de travail et des ressources suffisantes pour effectuer les services, veiller à la conformité en tout temps avec toutes les lois et directives applicables relatives aux exigences de travail, de santé et de sécurité, et assurer un lieu de travail sécuritaire pour le personnel de la nanosonique afin d'effectuer les entretiens ou réparations pertinents ou de la formation requise dans le cadre du programme de service applicable.

- 22.6. Unité de prêt : Lorsque le programme de service acheté inclut la fourniture d'un dispositif trophon en prêt (« **prêteur** »), Nanosonics fournira le prêteur dès que raisonnablement possible. Nanosonics assume les coûts de transport terrestre lors de la fourniture d'un Loaner au Client. Le client accepte que la fourniture de tout Loaner est soumise aux conditions suivantes : (a) le Loaner demeure la propriété de Nanosonics en tout temps; (b) Nanosonics se réserve le droit de demander le retour du Loaner à tout moment selon sa volonté; (c) Le ou les Prêteurs sont fournis au Client pour utilisation lorsque le(s) dispositif(s) Trophon du Client subit un service, des réparations ou de la formation, et seulement pour la durée de ce service, réparations ou formation; (d) le client doit utiliser le prêteur conformément à ses instructions d'utilisation (« IFU ») et garder le prêt en bon état de fonctionnement; (e) le client sera responsable de tout dommage au prêteur résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un emballage inapproprié; (f) le client doit retourner le véhicule de prêt à Nanosonics une fois que son appareil trophon entretenu/réparé est retourné ou une fois la formation terminée, ce retour étant payé par Nanosonics; et (g) Nanosonics se réserve le droit de facturer au client des frais si le prêteur n'est pas retourné à Nanosonics dans les 5 jours ouvrables suivant le retour du trophon entretenu/réparé au client ou après la formation terminée. Pendant la durée du programme de service, le client assume tous les risques de perte ou de dommage au prêteur en sa possession ou sous son contrôle. Le client gardera le prêteur assuré contre tous les risques de perte ou de dommage pour un montant égal à son coût de remplacement durant la durée du programme de service.
- 22.7. Utilisation des véhicules de prêt et de tout autre équipement : Le client utilisera les produits Nanosonics et tout matériel, y compris tout ou les prêteurs (le « **Équipement** ») fournis pendant ou en lien avec le programme de service, uniquement dans le but de soutenir les utilisateurs de l'appareil Nanosonics Trophon en cours d'entretien/réparation dans le cadre de ce programme. Le client accepte d'utiliser et d'utiliser l'équipement Nanosonics de manière appropriée, prudente et sécuritaire, et en stricte conformité avec toutes les exigences et recommandations énoncées dans l'IFU de Nanosonics.
- 22.8. Disponibilité des pièces de rechange : Les services fournis par Nanosonics sur les dispositifs Trophon sont soumis à la disponibilité commercialement raisonnable des pièces de rechange.
- 22.9. Garantie du service : Toutes les pièces et la main-d'œuvre fournies dans le cadre des services bénéficient d'une garantie de 6 mois.
- 22.10. Entretien hors du cadre : Nanosonics se réserve le droit de facturer le client au cas par cas pour tout entretien ou réparation raisonnablement hors du cadre du programme de service payé. Nanosonics fournira une estimation du temps et du coût pour tout entretien ou réparation hors de portée nécessaire et ne pourra pas poursuivre tant que le client n'aura pas confirmé ce devis.
- 22.11. Annulation en raison d'une mise à niveau. Lorsqu'un dispositif trophon (dont le numéro de série est couvert par un programme de service) est mis à niveau par le client vers un nouvel appareil trophon durant la durée du programme de service, le programme de service pour l'appareil trophon existant sera annulé. Si un programme de service est annulé, pour les programmes de service où, au moment de la mise à niveau : (a) il reste plus de 12 mois sur la durée du programme de service; (b) le client a payé d'avance pour le programme de service; et (c) l'entretien préventif annuel (le cas échéant) n'a pas été effectué pour les années restantes de la durée du programme de service, la nanosonique peut accorder au client un crédit pour la valeur prorata des années entières restantes de la durée du programme de service. Le client accepte qu'il ne sera pas crédité pour l'année complète d'un programme de service durant l'année où l'appareil trophon du client est mis à niveau en cours d'année de service.
- 22.12. Utilisation du produit : Les services seront fournis par Nanosonics (ou son fournisseur partenaire autorisé) et sont soumis à : (a) l'utilisation du dispositif Trophon couvert par ce programme de service utilisée, entreposée, nettoyée et entretenue en tout temps conformément à l'IFU du produit; (b) entretenue uniquement par du personnel de service autorisé et des pièces authentiques; (c) ne pas être endommagée en raison de causes externes ou environnementales de quelque nature que ce soit (y compris des facteurs tels que fluctuations de tension, une tension excessive ou une panne de courant); ou (d) endommagée directement ou indirectement par un acte ou une omission malveillante ou négligence de la part d'une personne. Si une non-conformité à ce qui précède est constatée, le programme de service du client sera annulé.
- 22.13. Vie privée : Dans la mesure où des informations personnelles sont saisies, stockées, utilisées ou gérées dans l'équipement soumis au programme de service, le client reconnaît que, durant l'exécution de ses obligations dans le cadre de ce programme, Nanosonics peut avoir accès à ces informations personnelles stockées dans l'équipement et Nanosonics doit collecter, utiliser et divulguer ces informations strictement conformément à sa politique de confidentialité et dans le but accessoire d'effectuer le service ou les réparations dans le cadre du programme de service.
- 22.14. Propriété intellectuelle : Le client reconnaît que toute propriété intellectuelle utilisée, conçue ou créée pour fournir les Services ou qui pourrait autrement apparaître ou exister dans le cadre de ce Programme de Service demeure la propriété de Nanosonics et que ce Client n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt dans ou sur cette propriété intellectuelle. Le Client cède par la présente tous les droits, titres et intérêts dans et à toute propriété intellectuelle conçue ou créée en lien avec les Services ou qui pourrait autrement surgir ou exister dans le cadre de ce Programme de Service et représente par la présente que toute personne impliquée dans la conception ou la création de cette propriété intellectuelle a renoncé à tout droit moral en ce domaine.
- 22.15. Exclusions : SAUF INDICATION EXPRESSE DANS LES PRÉSENTES, NANOSONICS OFFRE LES SERVICES SUR UNE BASE « TELLE QUELLE » ET, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, NANOSONICS NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REFUSE EXPRESSÉMENT LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION ET D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE, RELATIVES À L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS DE NANOSONICS EN VERTU DE CES MODALITÉS DU PROGRAMME DE SERVICE.
- 22.16. Programme de résiliation de service : Un programme de service peut être résilié pour un ou plusieurs dispositifs trophon spécifiques, par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis écrit de soixante (60) jours. Pour les programmes de service où, au moment de la résiliation : (a) il reste plus de 12 mois sur la durée du programme de service; (b) le client a payé d'avance pour le programme de service; (c) la maintenance préventive annuelle (le cas échéant) n'a pas été effectuée pour les années restantes de la durée du programme de service, et (d) le client souhaite mettre fin au programme de service sans cause durant la durée du programme de service, alors Nanosonics accordera un crédit au prorata au client pour la valeur des années complètes restantes de la durée du programme de service. Le client reconnaît qu'il n'aura pas droit à un crédit pro rata pour aucune année partielle si la résiliation survient en cours d'année de service. À la fin ou à l'expiration ou à l'annulation d'un programme de service, le client doit payer tous les frais ou factures restants en cours. Tout crédit accordé par Nanosonics en vertu de cette clause 22.16 ne peuvent être utilisés que pour l'achat d'un nouveau programme de service. Sous réserve de cette clause, tous les frais autrement payés ne sont pas remboursables.

23. Termes de service Nanosonics Connect (termes de connectivité)

Tous les termes majuscules utilisés dans ces termes de connectivité sont tels que définis dans les termes, sauf indication contraire. Les termes supplémentaires suivants s'appliquent à l'achat des services Nanosonics Connect auprès de Nanosonics :

23.1 Définitions

Sauf si le contexte exige autrement :

- 23.1.1 Utilisateur autorisé désigne, en ce qui concerne le Client, ses employés, agents et contractuels ainsi que le personnel de ces contractants, qui sont autorisés à utiliser le Système et qui ont accepté et accepté les Conditions d'Accès des Utilisateurs, telles que modifiées de temps à autre.
- 23.1.2 Les heures d'ouverture désignent les heures entre 9 h et 17 h un jour qui n'est pas un samedi, un dimanche, un jour férié ou un jour férié bancaire dans l'État de l'Indiana, aux États-Unis d'Amérique.
- 23.1.3 BYOD signifie « Apportez votre propre appareil », ce qui désigne un appareil mobile électronique et/ou connecté à Internet fourni par le client à ses utilisateurs autorisés, pour lequel le logiciel est téléchargé pour être utilisé dans le cadre du système afin de permettre la traçabilité.
- 23.1.4 Réclamation signifie réclamation, allégation, cause, action, poursuite, demande, procédure, jugement, dette, amende, pénalité, dommage, perte, coût (y compris les frais juridiques), dépense, taxe ou responsabilité de toute nature, qu'il s'agisse d'un contrat (y compris sous toute indemnité), de la négligence ou de tout autre délit, en vertu de la loi ou autrement.
- 23.1.5 La date de début du contrat signifie la date d'achat du logiciel.
- 23.1.6 Données désignent toutes les données, œuvres et matériaux traités, générés, téléchargés via ou stockés via le Système ou une partie de celui-ci par le Client, ou collectés par le Client pour être téléversés ou stockés via le Système.
- 23.1.7 Dispositif signifie le BYOD, et/ou un appareil électronique mobile portatif fourni par Nanosonics, et/ou les produits (selon le cas).
- 23.1.8 La documentation désigne toutes les spécifications publiées et les instructions d'utilisation du logiciel contenues dans les manuels d'utilisation et les documents de vente mis à disposition par Nanosonics au client lors de l'achat du Service, tels qu'ils sont mis à jour ou modifiés par Nanosonics de temps à autre pour envisager les mises à jour et améliorations nécessaires.

- 23.1.9 Produit désigne l'appareil Trophon® et/ou CORIS® sur lequel le logiciel est activé.
- 23.1.10 Services signifie l'accès que Nanosonics offrira à ses applications infonuagiques, applications mobiles, listes de travail de modalités et intégration PACS, tableaux de bord, gestion de données et services d'analyse au client via son utilisation du système, qui fonctionne conformément à la documentation, permettant au client de relier les événements de retraitement des dispositifs médicaux à l'utilisation de ces dispositifs médicaux à des procédures en milieu clinique.
- 23.1.11 Logiciel désigne la version lisible par machine des programmes informatiques disponibles grâce à un accès autorisé aux services cloud et installés sur l'appareil ou les appareils.
- 23.1.12 Système désigne les appareils, logiciels et services accessibles grâce à leur utilisation par le client.
- 23.1.13 La disponibilité du système désigne la capacité du client à accéder aux services et à gérer et enregistrer le retraitement des dispositifs médicaux en milieu clinique conformément à la documentation, mesurée par rapport au temps où les services sont disponibles, ce qui exclut tout temps d'arrêt résultant de : (a) pannes des connexions ou services publics du client ou de tiers; (b) d'autres raisons hors du contrôle de Nanosonics, y compris un événement de force majeure ou une interruption causée par un fournisseur tiers; et (c) la maintenance programmée.
- 23.1.14 Le terme est le nombre d'années pendant lesquelles le client a un abonnement actif aux services à partir de la date de début du contrat.
- 23.1.15 Conditions générales d'accès utilisateur désignent les conditions d'accès à accepter par tout utilisateur autorisé avant l'utilisation du système.
- 23.2 **Responsabilité du BYOD.**
- 23.2.1 Cette clause ne s'applique que lorsqu'un client fournit son propre BYOD pour une utilisation avec le système.
- 23.2.2 Le client reconnaît qu'il est responsable de fournir les BYOD à ses utilisateurs autorisés pour une utilisation avec le Système à ses propres frais et doit assumer tous les risques de perte pour le BYOD.
- 23.2.3 Le client sera responsable de tous les paramètres de sécurité, des certificats de sécurité, des politiques de gestion des appareils et de la maintenance du micrologiciel sur les BYOD. En aucun cas Nanosonics ne sera responsable de toute perte, corruption, mauvaise utilisation ou utilisation non autorisée des données sur le BYOD.
- 23.2.4 Le client accepte que cela garantira que le logiciel des BYOD utilisés avec le Système reste toujours à jour et compatible avec le Système.
- 23.3 **Octroi de droits.**
- 23.3.1 À partir de la date d'annulation du contrat et de la durée, Nanosonics accorde au client un droit libre de redevances, non sous-licencié, non transférable et non exclusif pour : (i) utiliser le logiciel; (ii) accéder et utiliser les services, y compris les données; et (iii) utiliser autrement la propriété intellectuelle dans le système; dans la mesure nécessaire pour permettre au client et à ses employés, agents et contractuels (y compris les utilisateurs autorisés) l'utilisation complète et la jouissance du système à des fins commerciales internes du client conformément aux présentes conditions.
- 23.3.2 Nanosonics délivrera à chaque utilisateur autorisé un accès de connexion, qui ne doit pas être partagé ni utilisé par plus d'un utilisateur autorisé.
- 23.3.3 Le client sera responsable de la gestion de l'accès et de l'utilisation du Système par ses Utilisateurs Autorisés, y compris l'annulation de tout droit d'accès des Utilisateurs Autorisés au Système, le cas échéant.
- 23.3.4 Le client accepte et accepte les Conditions d'Accès Utilisateur, telles que modifiées de temps à autre, et reconnaît que ses Utilisateurs Autorisés doivent accepter et accepter les Conditions d'Accès Utilisateur comme condition d'utilisation du Système. Le Client autorise par la présente son personnel à accepter et accepter les Conditions d'Accès Utilisateur avant d'utiliser le Système.
- 23.3.5 Le client est seul responsable de s'assurer que tous les utilisateurs autorisés reçoivent une formation initiale et régulière et continue certifiée par Nanosonics concernant l'utilisation appropriée et autorisée du système, telle que notifiée par Nanosonics au client lors de l'achat du système et de temps à autre. Nanosonics n'est responsable d'aucune perte, dommage, coût ou dommage causé par tout acte ou omission d'un utilisateur autorisé ou de tout autre utilisateur du système.
- 23.3.6 Le client doit : (i) accéder et utiliser le logiciel et les services en stricte conformité avec ces conditions de connexion, toutes les instructions émises par Nanosonics et les lois applicables; (ii) permettre uniquement à ses utilisateurs autorisés d'accéder et d'utiliser les services sans revendre, louer, reproduire, distribuer, divulguer ou permettre l'utilisation de ces services sous aucun format, dans tout service de multipropriété, réseau ou tout autre moyen, à un tiers qui n'est pas un utilisateur autorisé; (iii) s'abstenir d'utiliser les services pour envoyer intentionnellement ou stocker du matériel ou du matériel illégal contenant des virus, vers, chevaux de Troie ou autres codes informatiques, fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles; (iv) ne pas et ne doit permettre à aucun tiers de modifier, copier ou créer des œuvres dérivées basées sur les services, ou de décompiler, démonter ou autrement rétroconcevoir les services; et (v) ne pas interférer ou perturber les services ni tenter d'accéder non autorisé aux systèmes et/ou données liés aux services ou à Nanosonics.
- 23.3.7 Le client reconnaît que l'utilisation des Services peut être enregistrée et audité et que l'utilisation des Services indique un consentement à cet enregistrement.
- 23.3.8 Si le client ne respecte pas cette clause 23.3.8, Nanosonics informera le client par écrit de cette défaillance et se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin aux services. Si la défaillance du client n'est pas corrigée dans les trente (30) jours, toute suspension résultante pourra se poursuivre jusqu'à ce que la défaillance soit corrigée.
- 23.3.9 L'utilisation non autorisée du Système est interdite et peut faire l'objet de sanctions pénales et civiles.
- 23.4 **Installation.**
- 23.4.1 Le client doit installer, réseauter et configurer (y compris configurer) le système strictement selon les directives de Nanosonics lors de l'achat et selon les recommandations de temps à autre.
- 23.4.2 Le client veillera à ce que le Système reste à jour en tout temps, y compris que les réglages d'heure utilisés sur tout Produit demeurent précis et synchronisés avec tous les autres Produits et le réseau interne du Client associé en tout temps.
- 23.4.3 Le client fournira une connexion réseau sécurisée, une connexion Internet sécurisée (s'il utilise le Wi-Fi) ainsi que tout autre logiciel et matériel nécessaire au système, tout en assurant une connexion continue au réseau du client en tout temps.
- 23.4.4 Le client reconnaît et accepte que Nanosonics n'est pas responsable des défaillances de connectivité causées par une défaillance ou une défaillance d'Internet ou de tout réseau public de télécommunications, une défaillance ou une défaillance des systèmes, serveurs ou réseaux du client, ou tout autre défaut ou défaillance pouvant survenir à la suite d'une mauvaise installation ou installation du système par le client ou d'erreurs de réglage temporel. S'il utilise la connectivité Internet, le client reconnaît qu'il doit s'assurer que la composante de connectivité de chaque produit est connectée à Internet au moins une fois toutes les 24 heures.
- 23.5 **Logiciels et services de soutien.**
- 23.5.1 Nanosonics mettra les services à la disposition du client et de ses utilisateurs autorisés conformément aux présentes conditions de connexion.
- 23.5.2 Nanosonics fournira un support client raisonnable pour le Système à Client pendant la période. Le client reconnaît que les cas de soutien sont suivis et gérés via l'accès au centre de soutien à la clientèle de Nanosonics. Nanosonics accepte de rendre le centre de soutien accessible au client et à ses utilisateurs autorisés via les coordonnées du site web de Nanosonics et accessible pendant les heures d'ouverture, à condition que le client soit à jour dans le paiement de tout frais contesté et correctement facturé.
- 23.5.3 Nanosonics ne sera pas responsable de fournir du soutien, des mises à jour, des réparations ou tout autre entretien et support dans la mesure où des problèmes surviennent parce que le client : (i) utilise mal, utilise de manière inappropriée, modifie ou endommage le système; (ii) utilise le système avec tout matériel ou logiciel non recommandé par Nanosonics; (iii) utilise le système à un endroit non autorisé; (iv) ne met pas à jour le système si cette mise à jour aurait résolu le problème; (v) subit une perte ou une perte partielle de connectivité due à des pannes ou autres problèmes avec les connexions ou services publics du client ou de tiers; ou (vi) utilise autrement le système d'une manière qui ne respecte pas les présentes conditions de connectivité ou les instructions de Nanosonics. Tout service, activité de soutien ou réparation requis à la suite des événements des sous-paragraphes (i) à (vi) sera facturé aux tarifs standards de Nanosonics, applicables de temps à autre.
- 23.6 **Data.**
- 23.6.1 Le client reconnaît que toutes les données saisies dans le système conformément aux présentes conditions de connexion, que ce soit par le client ou ses utilisateurs autorisés, sont et resteront la propriété du client. Le client reconnaît et accepte que si le système est connecté à Internet par le client, ses utilisateurs autorisés ou un tiers, les données (y compris les données du cycle de désinfection) sont automatiquement transférées à Nanosonics et que les données peuvent être utilisées par Nanosonics à des fins commerciales internes, y compris la qualité, le service du système et l'analytique.
- 23.6.2 Le client reconnaît que si le logiciel n'est pas correctement configuré ou connecté au réseau interne du client pendant plus de 14 jours, les données sur le produit qui n'ont pas été transférées au réseau interne du client peuvent être perdues de façon permanente. Le client reconnaît et accepte que toutes les données stockées sur le produit sont stockées uniquement au péril du client. Le client reconnaît que si le produit est perdu, endommagé ou brisé avant que les données ne soient

transférées au réseau interne du client, les données peuvent être perdues de façon permanente, et Nanosonics n'est pas responsable de toute perte de données ni de la récupération de données (ni de toute saisie inexacte ou sélectionnée par le client ou ses utilisateurs autorisés). Le client est responsable de la sauvegarde de toutes les données. Le client est également responsable de s'assurer que toutes les données sensibles (y compris, sans limitation, les informations personnelles liées à la santé) soient supprimées du produit avant leur service par Nanosonics ou un tiers autorisé.

- 23.6.3 Le client est responsable de s'assurer, ou de faire en sorte que ses utilisateurs autorisés s'assurent, que toutes les données saisies dans le Système soient correctes, exactes, complètes et conformes à la formation et aux supports produits en tout temps, et en aucun cas ne constituent des informations personnelles.

23.7 Intimité.

- 23.7.1 Le client reconnaît qu'il est seul responsable de s'assurer qu'il a tous les droits nécessaires pour collecter les données liées au logiciel et au système, y compris toute information personnelle, et doit s'assurer que lui-même ainsi que ses employés, agents et contractuels (y compris les utilisateurs autorisés) respectent en tout temps leurs obligations à l'égard de ces données, y compris conformément à la législation sur la vie privée.
- 23.7.2 Le client garantit qu'il a collecté et utilisera toutes les informations personnelles conformément à la législation sur la vie privée en tout temps, et qu'il a obtenu tous les consentements ou fourni tous les avis nécessaires pour recueillir des renseignements personnels afin que Nanosonics et le client puissent saisir, stocker et gérer ces informations personnelles à l'aide du Système, tel que prévu par ces Conditions de connexion.
- 23.7.3 Dans la mesure où un utilisateur autorisé saisit manuellement des données, y compris des renseignements personnels, dans un produit avant un cycle de désinfection, il incombe au client de s'assurer que toutes les données sont exactes, qu'il a reçu toutes les permissions, consentements et approbations requis pour l'utilisation de ces données, et que l'utilisateur autorisé ne saisit que les données demandées sur l'interface utilisateur du produit.
- 23.7.4 Le client représente et garantit qu'il prendra toutes les mesures raisonnables pour protéger toute information personnelle qu'il collecte, maintient et manipule en lien avec le Système contre l'utilisation abusive ou la perte ainsi que l'accès, la copie, la modification et la divulgation non autorisés.

23.8 Informations confidentielles.

- 23.8.1 Sauf autorisation écrite contraire de l'autre Partie, chaque Partie ne doit pas utiliser, divulguer ou copier les informations confidentielles de l'autre Partie obtenues par l'utilisation des Services et/ou du Système, sauf : (i) dans la mesure et dans la mesure requise pour fournir ou utiliser le Système conformément aux présentes Conditions de Connectivité, selon le cas; ou (ii) lorsque la loi ou toute autorité de régulation l'exige.
- 23.8.2 À la demande de l'autre Partie, chaque partie retournera ou détruira rapidement toutes les informations confidentielles de l'autre partie en sa possession ou sous son contrôle (y compris, sans s'y limiter en ce qui concerne le client, les informations confidentielles de Nanosonics en possession ou sous le contrôle de tout utilisateur autorisé), qu'elles soient sous forme écrite, lisible électroniquement ou autre, incluant toutes les copies ou extraits d'informations confidentielles, y compris la suppression de ces informations confidentielles de tout système informatique, fichier, système ou produit.

23.9 Durée et terminaison.

- 23.9.1 Ces conditions de connectivité commencent à la date de début du contrat et se poursuivent pour la durée sauf si elles sont résiliées plus tôt en vertu de ces conditions de connexion.
- 23.9.2 Une Partie peut résilier ces Conditions de Connectivité pour motif justifié : (i) sur un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre Partie concernant une violation importante de ces Modalités de Connectivité si cette violation demeure non résolue à l'expiration de cette période; ou (ii) immédiatement sur avis écrit si l'autre Partie devient insolvable ou admet une incapacité générale à payer ses dettes à échéance, est déclarée faillite, dépose volontairement ou autorise le dépôt d'une requête en faillite, effectue une cession au profit des créanciers, demande une réparation similaire en vertu de lois ou lois connexes applicables, ou un séquestre, liquidateur ou administrateur est nommé pour ses actifs. En cas de résiliation pour cause par le Client, conformément aux présentes Conditions de Connectivité, Nanosonics remboursera, au prorata, tous les frais que le Client a payés à l'avance dans les trente (30) jours suivant la date d'effet de la résiliation.
- 23.9.3 Le client sera facturé annuellement à l'avance et ne pourra résilier ces Conditions de Connectivité que sans motif : (i) au premier anniversaire de la date de début du contrat en fournissant un avis écrit de 60 jours à l'avance à Nanosonics de son intention de le faire; ou (ii) après le premier anniversaire de la date de début du contrat mais avant l'expiration de la durée, en fournissant un avis écrit d'au moins 60 jours à l'avance à Nanosonics de son intention de le faire. Si le client résilie conformément à cette clause 23.9.3, Le client accepte de renoncer à tous les frais prépayés, c'est-à-dire que les frais déjà payés ne sont pas remboursables.

23.10 Conséquences de la résiliation ou de l'expiration.

- 23.10.1 À la fin ou à l'expiration de ces conditions de connexion, le client et ses utilisateurs autorisés doivent cesser immédiatement d'utiliser les services. Nanosonics révoquera l'accès du client aux services et au centre de soutien à la clientèle et désactivera toutes les connexions d'utilisateurs autorisés si nécessaire. En plus de tout autre paiement auquel Nanosonics pourrait avoir droit, Nanosonics aura droit à retenir tous les paiements, charges et autres sommes versés avant cette résiliation et aura droit à recevoir tous les paiements, charges ou autres sommes accumulés avant cette résiliation.
- 23.10.2 Dans les 12 mois suivant la résiliation ou l'expiration de ces Conditions de connexion, le Client peut, par demande écrite à Nanosonics, obtenir un enregistrement unique des données recueillies dans le Système sous une forme spécifiée par Nanosonics de temps à autre, sans frais supplémentaires. Nanosonics n'est pas responsable de la conservation des Données et peut les supprimer définitivement après 4 ans suivant la résiliation ou l'expiration de ces Conditions de Connectivité.

23.11 Garantie. SAUF DISPOSITION EXPRESSE DES PRÉSENTES CONDITIONS OU DES CONDITIONS DE CONNECTIVITÉ, ET DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA NANOSONIQUE EXCLUT TOUTES GARANTIES, TERMES, GARANTIES OU CONDITIONS (QU'ELLES SOIENT IMPLICITES PAR LA LOI, LA LOI GÉNÉRALE, LA COUTUME OU AUTRE) OU LES DÉCLARATIONS ET, EN PARTICULIER, TOUTE GARANTIE, GARANTIE, TERME, CONDITION OU REPRÉSENTATION DE LA MARCHANDABILITÉ, DU TITRE OU DE L'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE, OU QUE LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ET/OU DU LOGICIEL SERA ININTERROMPU, SANS ERREUR OU SANS VULNÉRABILITÉS DE SÉCURITÉ, OU QUE LE SYSTÈME SERA ADAPTÉ À UN USAGE PARTICULIER. LE CLIENT RECONNAÎT QUE LA NATURE DU LOGICIEL ET DE LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE EST TELLE QUE LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ET/OU DU LOGICIEL NE SERA PAS ININTERROMPU, SANS ERREURS OU SANS VULNÉRABILITÉS DE SÉCURITÉ, ET LE CLIENT S'EST FIÉ À SON PROPRE JUGEMENT POUR DÉTERMINER SI LE SYSTÈME EST ADAPTÉ AUX FINS POUR LESQUELLES IL COMPTE L'UTILISER.

- 23.11.1 La nanosonique garantit que : (i) elle fournira les services de manière professionnelle et professionnelle, conforme aux bonnes normes et pratiques de l'industrie et en conformité avec toutes les lois applicables; (ii) le système fonctionnera dans tous les aspects matériels conformément à la documentation; et (iii) sous réserve de clauses 23.11.2 et 23.11.4, au moins 99,0% de la disponibilité du système sera maintenue durant chaque période de trente (30) jours à partir de la date de début du contrat.
- 23.11.2 Le client reconnaît que les services sont hébergés sur une infrastructure existante fournie à Nanosonics par des fournisseurs tiers, et que la fiabilité des services ainsi que le temps d'arrêt prévu pour effectuer l'entretien de routine peuvent être affectés par la disponibilité des services de ces fournisseurs tiers.
- 23.11.3 En tant que recours unique et exclusif du client et de l'entière responsabilité de Nanosonics pour toute violation des garanties prévues en vertu de la clause 23.11.1 ci-dessus, Nanosonics réapprovisionnera les services pour se conformer à la garantie.
- 23.11.4 Limitations de garantie. Les interruptions causées directement ou indirectement par l'un des éléments suivants ne seront pas considérées comme une violation par Nanosonics des présentes conditions de connectivité : (i) un événement de force majeure; (ii) une défaillance ou une défaillance des systèmes informatiques, réseaux ou services publics du client; (iii) une modification des services par quiconque autre que Nanosonics ou ses sous-traitants; (iv) toute violation par le client des présentes conditions de connectivité; (v) toute violation par un utilisateur autorisé des présentes conditions de connectivité; ou (f) maintenance planifiée.

23.12 Propriété intellectuelle.

- 23.12.1 Le client reconnaît que Nanosonics possède et conserve toute la propriété intellectuelle dans et sur le Système ainsi que toute amélioration développée par Nanosonics, le client ou tout employé, agent ou contractuel du client (y compris les utilisateurs autorisés) dans le cadre du développement, de la fabrication, de la fourniture, de la commercialisation ou de l'utilisation du système. Le client cède par la présente à Nanosonics tous les droits, titres et intérêts dans et sur les améliorations lors de la création, y compris toute propriété intellectuelle subsistant dans ces améliorations. Le client s'engage à ne pas devoir, et ne doit permettre à aucun tiers de décompiler, démonter ou autrement rétroconcevoir ou modifier le système ou toute propriété intellectuelle de Nanosonics, ni de créer des œuvres dérivées à partir d'eux.
- 23.12.2 Si un tiers fait une réclamation selon laquelle le logiciel, ou l'utilisation des services par le client (conformément à ces conditions de connectivité), enfreint une propriété intellectuelle d'un tiers, Nanosonics indemnifiera et tiendra le client exempt de responsabilité contre toute perte, dommages-intérêts ou coûts finalement accordés, ou toute autre responsabilité en vertu d'une ordonnance judiciaire rendue contre le client à la suite de cette réclamation, ainsi que toute responsabilité dans le cadre d'un règlement négocié conformément à cette clause 23.12.2 est soumis aux conditions suivantes :

- i. Le client doit aviser rapidement Nanosonics par écrit de toute réclamation dont le client a été informé;
 - ii. Le client ne doit faire aucune admission concernant la réclamation sans le consentement écrit préalable de Nanosonics;
 - iii. Le client, à la demande et aux frais de Nanosonics, doit permettre à Nanosonics d'avoir le contrôle exclusif et exclusif pour mener et régler (ou contrôler la conduite et le règlement) de toutes les négociations, défenses et litiges résultant de toute telle réclamation; et
 - iv. en tout temps en lien avec la réclamation, le client doit agir conformément aux instructions raisonnables de Nanosonics et, à la demande de Nanosonics, offrir toute l'assistance raisonnable pour toutes les négociations ou litiges.
- 23.12.3 En cas de réclamation, Nanosonics va, à son seul choix et à ses frais, :
- i. obtenir au client le droit de continuer à utiliser le système selon ces conditions de connectivité;
 - ii. remplacer ou modifier le Système pour qu'il ne soit pas contrefaisant sans diminution significative de la fonctionnalité; ou
 - iii. si les options ci-dessus ne sont pas raisonnablement réalisables, mettez fin à l'octroi de droit pour le système contrefaisant (sous réserve de fournir autant d'avis que raisonnablement possible) et remboursez au client au prorata tous les frais prépayés pour les mois restants de la durée après la date de résiliation.
- 23.12.4 La nanosonique n'aura aucune responsabilité pour une Réclamation dans la mesure où la Réclamation est fondée sur :
- i. l'utilisation du Système en combinaison avec tout autre produit, service ou produit non fourni, recommandé ou approuvé par Nanosonics, si une telle revendication aurait été évitée par l'utilisation du Système, sans ce produit, service ou produit; ou
 - ii. Utilisation du système par le client autrement que conformément aux présentes conditions de connexion.
- 23.12.5 Cette clause 23.12 Énonce les obligations exclusives et exclusives de Nanosonics, ainsi que les recours uniques et exclusifs du client, en ce qui concerne la contrefaçon de toute forme de propriété intellectuelle tierce.
- 23.12.6 La clause 6 (Limitation de responsabilité) ne s'applique pas aux obligations d'indemnisation de Nanosonics en vertu de la clause 23.12.2.
- 23.13 Indemnité.**
- 23.13.1 Le client est responsable, indemnise et détient Nanosonics sans responsabilité contre et contre toute perte ou dommage (y compris les frais juridiques) encourus ou subis par Nanosonics, quelle qu'en soit la cause, découlant de ou en lien avec :
- i. toute réclamation ou allégation d'un tiers en lien avec l'utilisation du produit, logiciel et/ou services par le client ou ses utilisateurs autorisés autrement que conformément aux présentes conditions de connectivité;
 - ii. Violation de la clause 23.12 (Propriété intellectuelle);
 - iii. toute inconduite volontaire ou négligence grave du client ou de ses utilisateurs autorisés;
 - iv. toute blessure ou décès causé par un acte ou une omission du client ou de ses utilisateurs autorisés; ou
 - v. tout dommage aux biens immobiliers, personnels ou tangibles causé par un acte ou une omission du client ou de ses utilisateurs autorisés.
- 23.13.2 Si Nanosonics est désignée défenderesse dans une procédure, une action ou un arbitrage par le Client, toute personne ou entité tirant le titre du Client ou de tout autre tiers en vertu d'une violation de garantie, de la négligence, de la responsabilité stricte, de la responsabilité civile ou de toute autre théorie, et si aucune sentence ou jugement n'est rendu ou rendu contre Nanosonics, le Client indemniserait et tiendrait Nanosonics sans responsabilité ainsi que ses dirigeants, employés, agents et contractants de tous les coûts et dépenses engagés ou engagés par l'un d'eux en lien avec cette procédure, action ou arbitrage, y compris, sans limitation, les frais juridiques raisonnables et les déboursements.
- 23.14 Conformité aux lois et règlements.**
- 23.14.1 Le client respectera toutes les lois pertinentes sur l'importation et l'exportation concernant le logiciel, le système ou toute partie ou composant de celui-ci, y compris, sans s'y limiter, celles appliquées par l'Australie et le Canada.